

Pour ce qui concerne la GLDF, le propos a été celui de ma précédente intervention sur le blog.
Que dire de plus ?

Les Obédiences ont surtout exprimé les points auxquels elles étaient le plus attachées, la laïcité pour le GODF, l'égalité des chances pour la GLMF, la dignité due aux femmes et l'égalité pour la GLFF, l'absence de notion de « vivre ensemble » pour la GLNF, ou le contrôle à long terme du respect du contrat d'engagement républicain, auquel la GLDF aurait préféré voir se substituer la notion de Charte déontologique.

Toutes ont émis des réserves sur les dispositions qui concernent les cultes, trop généreuses pour les cultes traditionnels en matière de fiscalité pour le DH et le GODF, trop clairement ciblées sans toutefois le dire, sur le contrôle de la nature cultuelle des associations par le Préfet pour la GLDF. La GLDF a pour sa part suggéré d'étendre aux mouvements philosophiques, évangélistes ou même sectaires les dispositions relatives aux « Convictions religieuses » reprises dans la loi.

Beaucoup ont insisté (la GLDF notamment) sur la question de l'instruction à domicile, pour souligner la nécessité de l'accompagner d'activités de socialisation, du contrôle de la réelle instruction prodiguée, et du risque de délégation à des écoles hors contrat mais parfois non respectueuses des Principes de la République.

Toutes ont insisté sur la nécessité d'étendre aux collaborateurs ou délégataires des services publics les dispositions prévues pour les agents.

Toutes ont aussi insisté sur la nécessité de consacrer des moyens si l'on veut réellement assurer les contrôles prévus par le texte.

Car au bout du compte toutes ont souligné les insuffisances, les ambiguïtés ou les ambiguïtés et ils ont émis des réserves sur la réelle capacité de la loi à répondre aux problèmes posés, eu égard à l'absence de modalités et de moyens clairement affichés.

Elles ont en revanche remercié le Président de la Commission spéciale, François de Rugy de l'invitation qui leur a été adressée.

Pierre-Marie ADAM